



**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX  
LE VENDREDI 26 AOUT A 19H30**

DATE DE CONVOCATION : 19/08/2022

DATE D’AFFICHAGE : 19/08/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Absent : GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 12 VOTANTS : 12

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Eric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 30/2022  
VALIDATION DES CHEQUES ASSOCIATION  
Année scolaire 2021/2022 – 2ème versement**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Depuis le 3 décembre 2021 (délibération 1<sup>er</sup> versement), 36 chèques associations ont été retournés en mairie pour remboursement, pour un montant total de 1 770 €. Cette somme se divise en deux parties : **1 260 Euros** sont destinés à aider les familles et **510 Euros** pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon.

Le détail de la répartition de ces subventions est fourni en annexe de cette délibération.

BILAN pour l’année scolaire 2021/2022

Pour l’année scolaire 2021/2022, 76 enfants étaient éligibles au dispositif des chèques association. En septembre 2021, la distribution a concerné 46 enfants, soit 92 chèques association.

40 enfants ont bénéficié de réductions sur le coût de leur activité sportive ou culturelle (100€/enfant)  
21 associations culturelles ou sportives ont accueilli les enfants de Tournon.

77 chèques association ont été transmis à la mairie pour règlement.

Montant total à la charge de la commune pour l’année scolaire 2021/2022 : 3820 €, soit 2 695 € pour les familles et 1125 € pour les associations.

**DÉCISION**

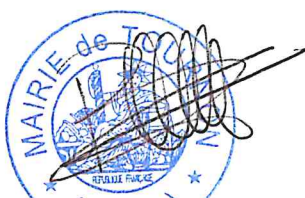
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer, aux associations ayant retourné les chèques associations en mairie, un montant total de **1 770 Euros** selon la répartition jointe à cette délibération
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget.

Le Maire,  
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

Transmis au  
contrôle de légalité le 31 AOUT 2022  
Publié le 31 AOUT 2022



CHEQUES ASSOCIATIONS  
 DÉLIBÉRATION DU 26 août 2022  
 (année scolaire 2021-2022 - 2ème versement)

ASSOCIATIONS	CHEQUES ASSOCIATIONS UTILISÉS PAR LES FAMILLES et retournés en mairie par les associations		REPARTITION FAMILLE/ASSOCIATION		TOTAL
	Nbre de chèques	Nbre d'enfants Valeur : 50€/chèque (2 chèques/enfant)	Participation frais d'inscription 35 € par chèque	Subv association 15 € par chèque	
COMBE DE SAVOIE BADMINTON CLUB FRONTENEX	4	3	140	60	200
CYCLO VTT GUILLERAIN GILLY- SUR-ISERE	2	1	70	30	100
DANSE A LA CLÉ FRONTENEX	2	2	70	30	100
ÉCOLE MUSIQUE & DANSE ALBERTVILLE	2	1	70	0	70
MOTO CLUB VERRENS-ARVEY	2	1	70	30	100
OLYMPIQUE ALBERTVILLE SHORT TRACK	4	2	140	60	200
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC ALBERTVILLE	4	2	140	60	200
SOUA UGINE ALBERTVILLE	6	3	210	90	300
UOAT ALBERTVILLE	6	3	210	90	300
YAKADANSÉ MERCURY	4	2	140	60	200
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>1260</b>	<b>510</b>	<b>1770</b>